



**SEANCE DU 16 DECEMBRE 2025**  
**COMMUNE DE LA CHAPELLE CRAONNAISE (Mayenne)**

L'an deux mil vingt-cinq, le seize décembre, le Conseil Municipal de la commune de LA CHAPELLE CRAONNAISE dûment convoqué le dix décembre s'est réuni en session ordinaire, à la salle Benjamin Anger sous la présidence de Monsieur Gérard LECOT, Maire.

Étaient présents : MM GAROT Rémi, COUËTOUX DU TERTRE Christophe et BEAUMONT David adjoints,  
 MMES CHAUDET Denise, GUINEHEUX Estelle et PRAMPART Maryline et MM., AUBERT Hervé, HOUTIN Jean-Christophe et BOITTIN Etienne

Etaient excusés : MME. BARBE Viorika

Formant la majorité des membres en exercice

Le Conseil Municipal a désigné CHAUDET Denise conformément à l'article L2121-15 du CGCT, en qualité de secrétaire de séance.

Nombre de conseillers : En exercice 11  
 Quorum 06  
 Présents 10  
 Votants 10

**Approbation du compte-rendu de la réunion 26 novembre 2025**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
**APPROUVE à l'unanimité**, le compte-rendu de la réunion du 26/11/2025.

**Ordre du jour**

- Emprunt aménagement bourg ;
- Prestations de contrôles réglementaires – Groupement de commande ;
- **Adhésion au groupement de commandes relatif pour la passation et l'exécution de marchés publics d'achat, de fourniture et de gestion de contrats de production d'énergies (ajournée)**

**Questions diverses :**

- **Délib 2025-12-01 : Emprunt aménagement bourg**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide de demander à la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de l'Anjou et du Maine, l'attribution d'un financement et ce aux conditions suivantes :

**Montant** : 100 000 €

**Taux fixe** : 3.59 %

**Durée** : 10 ans

**Débloqué des fonds** : total sous 3 mois

**Périodicité** : échéances trimestrielles constantes

**Frais de dossier** : 150 €

- prend l'engagement, au nom de la Commune, d'inscrire en priorité chaque année en dépenses obligatoires à son budget les sommes nécessaires au remboursement des échéances ;
- prend l'engagement, pendant toute la durée du prêt, de créer et de mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les impositions nécessaires au remboursement des échéances.

Le Conseil Municipal confère, en tant que de besoin, toutes délégations utiles à M Gérard LECOT qualité : Maire pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer avec l'établissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

- **Délib 2025-12-02 : Prestations de contrôles réglementaires – Groupement de commande**

M. Le Maire rappelle que la Communauté de Communes du Pays de Craon coordonne un marché de fournitures et services relatif à la réalisation des contrôles réglementaires dans les bâtiments pour les extincteurs, les alarmes, le désenfumage, DAS, RIA, contrôles électriques et gaz, les contrôles des aires de jeux, des appareils de levage, équipements sous pression, échafaudages, ou autres.

Ce marché arrive à échéance le 31 décembre 2025. La communauté de Communes du Pays de Craon propose de coordonner à nouveau ce groupement de commandes et d'assurer dès lors le suivi de cette opération, jusqu'à l'attribution des marchés.

Durée du marché : 3 ans, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 (avec possibilité de reconduction 1 an).

Chaque commune est tenue de fournir la liste du patrimoine qu'elle souhaite intégrer au marché. La commune peut adhérer à un ou plusieurs lots.

VU l'ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018,

VU le projet de convention de groupement de commandes,

Le conseil municipal est invité à :

1. AUTORISER l'adhésion de la commune à ce groupement de commandes réunissant la communauté de communes du Pays de Craon et les communes volontaires, en vue de lancer une consultation pour la passation d'un marché de fournitures et services relatif à la réalisation des prestations de contrôles et / ou maintenances réglementaires des équipements et bâtiments,
2. AUTORISER M. le Maire à signer ladite convention avec les collectivités membres du groupement de commandes, celle-ci fixant les modalités techniques et financières de ce groupement de commande
3. ACCEPTER que la Communauté de Communes du Pays de Craon, représenté par son Président en exercice, assure la coordination du groupement de commandes et le rôle de pouvoir adjudicateur,
4. DESIGNER M. Le Maire pour représenter la commune dans le cadre de ce dossier,
5. AUTORISER M. le Maire à exécuter le (les) marché(s) et à signer toutes pièces afférentes à ce dossier, après attribution du (des) marché(s).

- **Délib 2025-12-03 : Adhésion au groupement de commandes relatif pour la passation et l'exécution de marchés publics d'achat, de fourniture et de gestion de contrats de production d'énergies (ajournée)**

**Questions diverses :**

- Les Remises : mandat signé et mise en ligne sur le bon coin ;
- Frigo Etienne ;
- Présentation bulletin 2026 ;
- Vœux dimanche 4 janvier 2026 à 10h30 ;
- Bénévoles faire 1 diaporama ;
- Concours pêche à la truite ?

**Heure de fin de réunion :** 21h45

**Proposition de date du prochain conseil :**

Le secrétaire de séance  
Denise CHAUDET

Le Maire  
Gérard LECOT